

l'effort du Canada, ses créanciers ne puissent pas lui causer des inquiétudes inutiles et l'exploiter.

Je l'ai dit déjà cette session-ci, les producteurs de blé mettent actuellement en entrepôt au Canada l'une des plus grandes richesses naturelles du monde, denrée qui contribuera énormément à nourrir des millions de personnes qui, d'ici quelques mois ou quelques années, seront peut-être en proie à la famine. Aucun pays ne pourrait posséder de plus prometteuses valeurs actives que ces réserves de blé. Dans l'intervalle, cependant, nous devons peut-être vivre une période de difficultés et nous ne devrions pas demander au cultivateur d'être le seul à en souffrir. Il veut bien faire sa part, car dans le passé il a fait plus que sa part, portant seul presque tout le fardeau de la crise. On ne devrait pas exiger de lui qu'il accepte maintenant tout le poids du bouleversement économique dont est cause la guerre.

M. ROSS (Souris) : Monsieur le président, à l'instar de l'honorable préopinant, je suis quelque peu déçu que le Gouvernement ait attendu à une date aussi avancée pour faire une déclaration sur une question d'une importance nationale comme celle du blé. Dans ses explications d'hier, le ministre a dit que, d'après les prévisions actuelles, une récolte de plus de 400 millions de boisseaux est en perspective, sur des emblavures d'environ 28 millions d'acres. S'il en est ainsi,—chose dont je doute fort,—cette quantité estimative sera fort réduite par la température qu'il fait actuellement dans l'Ouest,—cela créera certes un problème de vente fort épineux. Comme le ministre l'a fait remarquer, nous avons en entreposage de 150 à 160 millions de boisseaux de blé. La masse ne sait peut-être pas qu'il y a 290,000 cultivateurs sur les Prairies. Il faudra récolter la moisson et établir peut-être un contingentement pour l'écoulement de cette récolte. Répartie entre ces 290,000 cultivateurs, la quantité représente 500 boisseaux par terre. D'après le ministre, le producteur toucherait 70c. le boisseau pour le blé n° 1 livré à Fort-William. Cela laisse au cultivateur environ 52c. par boisseau. Un rapide calcul indique que le cultivateur recevra \$260. Avec cette somme minime, il devra acquitter ses frais de moissonnage, faire vivre sa famille pendant l'hiver et payer ses impôts.

Ainsi que le signalait l'honorable député de Weyburn (M. Douglas) il faut d'abord tenir compte des dépenses que s'impose une famille pour produire une récolte, puisqu'il faut bien que cette famille en retire sa subsistance. Ce droit prime les autres, et il y aura beaucoup de difficultés entre le culti-

vateur et ses créanciers au cours de la prochaine saison. Parmi les cultivateurs des Prairies bon nombre n'ont que des terres affermées. Voici quelques chiffres touchant ma province du Manitoba et présentés par le premier ministre, M. Bracken: La province compte 57,000 cultivateurs dont un tiers vivent sur des terres hypothéquées. Les hypothèques sur les terres s'élèvent à 60 millions de dollars et, à l'exception de deux années, le prix moyen du blé au cours des dix dernières années s'établit à environ la moitié de ce qu'il était il y a dix ans. Les recettes des cultivateurs du Manitoba, a-t-il dit, ont diminué d'environ 250 millions de dollars. Il y eut un temps où le blé en grenier avait pour le cultivateur de l'Ouest la même valeur que l'argent en banque, la valeur en était certaine; mais il n'en est plus de même aujourd'hui. D'après les rapports publiés par la Searle Grain Company, le blé qui valait autrefois un dollar au cultivateur ne vaut plus aujourd'hui que 57c. J'ai ici un court article paru le 18 juillet de cette année au sujet du dollar en blé du cultivateur. Je cite:

L'indice Searle des prix de 147 articles que le cultivateur doit acheter s'établit actuellement à 134, comparativement à 100 en 1913-1914; ce qui veut dire que les produits achetés par le cultivateur de l'Ouest coûtent actuellement 34 p. 100 plus cher qu'avant la Grande Guerre, en 1914. Le prix du blé n° 1 du Nord sur le marché libre, le 18 juin, était de 23c. inférieur à ce qu'il était en 1913-1914. Il ressort de là qu'en comparaison de ce que le cultivateur doit acheter le boisseau de blé ne vaut plus que 57c. comparativement à un dollar que représentait son pouvoir d'achat avant la guerre.

A propos de la gravité de la situation en Saskatchewan, gravité qu'ont exposée certains députés de cette province, je signalerai que le mois dernier des représentants des syndicats ont tenu une conférence afin d'étudier les conditions de la vente des céréales et qu'à la suite de cette conférence ils ont demandé au gouvernement de la Saskatchewan d'adopter une loi de moratoire. Voici le texte de la résolution:

Attendu que l'on se rend parfaitement compte de la nécessité pour les cultivateurs de l'Ouest de contribuer pleinement à l'effort du Canada en vue de la poursuite efficace de la guerre; et attendu que cet effort sera gravement restreint à moins que les producteurs ne puissent garder pour eux une partie suffisante du revenu de leurs labeurs;

Il est résolu de prier instamment notre gouvernement provincial de déclarer un moratoire pour la durée des hostilités ou jusqu'à ce que le prix des produits agricoles ait atteint un niveau correspondant à celui des autres denrées.

Parmi les membres de la conférence, on remarquait M. A. D. Sproule, premier vice-président du syndicat du blé de la Saskatchewan, qui a examiné les problèmes des